



L'UIB, premier établissement bancaire à disposer de la signature électronique

L'UIB vient de signer ce dimanche 03 mai 2020 la convention d'Autorité d'Enregistrement Déléguée (AED) avec l'ANCE/TUNTRUST. Fait inédit, la cérémonie de signature s'est tenue entièrement à distance dans le cadre d'une application réelle du processus de signature électronique. Elle a également été diffusée en direct sur la page Facebook de l'ANCE permettant ainsi aux équipes de l'UIB et de l'ANCE, ainsi qu'au public intéressé, de suivre l'évènement comme s'ils y étaient.

Cette délégation autorise l'UIB à délivrer à ses clients un certificat électronique jouant le rôle de carte d'identité numérique sur Internet. Ce certificat permettra au client de l'UIB d'apposer une signature électronique à valeur légale probante sur les documents électroniques pour manifester son consentement par rapport au contenu de l'acte signé. Il pourra effectuer des transactions contractuelles à distance en toute sécurité, et éviter ainsi les démarches administratives, souvent fastidieuses, de légalisation de signature auprès des municipalités. Forte de cette nouvelle possibilité, l'UIB proposera incessamment à ses clients et prospects des parcours bancaires complètement en ligne incluant l'étape de contractualisation, par exemple pour l'ouverture d'un compte bancaire, la signature d'un contrat de prêt, la souscription à une police d'assurance, la commande d'une nouvelle carte bancaire, etc...

Déjà fortement engagée dans la digitalisation de ses processus et de ses parcours client, l'UIB poursuit avec la signature de cette convention son rôle pionnier dans le secteur bancaire tunisien, de manière à favoriser le développement des services de confiance numérique à l'échelle nationale, de promouvoir le decashing de l'économie nationale et de créer un écosystème favorable à l'émergence de nouveaux usages et modes de consommation digitaux dans notre pays.

[Source : Web Manager Center](#)